



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- **Ressources Humaines :**
 - Création emploi dans le cadre d'un avancement de grade
 - Renouvellement contrat d'un agent de cantine
 - Renouvellement contrat agent technique polyvalent
 - Recrutement temporaire d'un agent technique polyvalent
- **Comptabilité :**
 - Admission en non-valeur
- **Bâtiment/ Intempéries :**
 - Acceptation des devis en vue des travaux de réfection.

PORTE à CONNAISSANCE :

- **Parole au Maire**
 - Point sur les différents événements de ces dernières semaines :
 - intempérie (20/06/2022)
 - école
 - COVID

➤ **Parole aux Adjoint**

-Michel COURADES :

- Avancement travaux voirie
- Point personnel communal (congés, rentrée...)
- Travaux réseaux électricité, téléphone et fibre
- PLUi

-Sophie RAYMOND :

Communication

- Outil intramuros
- Travaux de la commission

Action Sociale - Solidarités / CCAS

- Suivi des Noustysiens
- Point d'avancement de l'ABS

-Christine CAPERAA :

Commissions "Associations" :

- Préparation de la rentrée

Commissions "Vie du village" :

- Les festivités de l'Eté
- Le report du projet de lutte contre les incivilités et du sentier pédestre



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 COMPTE RENDU

-Nicolas KOHUT-SVELKO :

- Passage du cabinet SAUTON pour expertise structure charpente de la salle des sports et salle polyvalente.
- Passage cabinet BARRERE pour expertise amiante.
- Devis reçus pour le désamiantage de l'école primaire et des ateliers municipaux, validation de celui de l'école pour favoriser une action mi-août.
- Attente devis pour la réfection de la salle des sports et de la polyvalente.
- Devis pour la Maison Pour Tous pour la réfection.
- DETR sur les ateliers municipaux acceptée mais les deux autres sur école et grange Lafuste refusées.
- École maternelle pour l'instant au sec (réparations nécessaires réalisées par l'agent communal)

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Mireille TOUSSAINT.
ETAIENT PRESENTS	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BAYARD Christophe, BATARD Estelle, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, LASSUS Sophie, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, TOUSSAINT Mireille, RICAU Sylvie ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	CAPERAA Christine, procuration à M. COURADES. KOHUT-SVELKO Nicolas, procuration à M. NABARRA. LUCAS Céline, procuration à Mme LASSUS.
ABSENT	CANDORE Bertrand. VERDIER Laurent.

Retour sur la nuit du 20 juin 2022

Le Maire rappelle l'ampleur des dégâts communaux et privé, l'ensemble des toitures sont détruites ou dégradées :

salle des sports; polyvalente; école maternelle; le kiosque; Maison pour Tous; mairie; la bibliothèque; école primaire; les ateliers communaux; maison Lafuste; l'église ardoise touchée et enfin du mobilier urbain à identifier.

Tous les habitants ont été touchés. A ce jour, 16 foyers ont été relogés. Il y a eu une mobilisation importante des gens du village et des élus (ronde la nuit/ centre de ralliement avec les pompiers/ rondes des gendarmes...).

Le PCS était un peu en sommeil, mais cet événement nous a montré que la municipalité a fait face. Michel Courades notifie la dureté de la prise en charge de cet épisode par sa longévité.

À noter quelques difficultés de communication avec les villageois. Cependant l'application intra-muros a été mise en place au bon moment, heureusement. L'organisation et les contacts entre les élus, Sophie Raymond et les pompiers ; visites des élus ; implications des agents communaux.

Cet événement a mobilisé 150 pompiers et 50 militaires. Les pompiers ont été réactifs dans leur mobilisation avec une nuance sur leur efficacité, en effet ils ne sont pas charpentiers.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 COMPTE RENDU

Michel Courades propose de faire un questionnaire sur le ressenti des noustysiens.

Christophe Bayard demande dans quel but? pour un retour au Préfet?

Le Maire annonce qu'un point sera prévu à la rentrée avec la préfecture.

L'intercommunalité n'est pas dimensionnée pour répondre à un tel événement et pour proposer des solutions.

Il faut également noter la difficulté pour faire intervenir les gendarmes, pour les faire venir sur la commune afin de contrôler les artisans.

L'aide matérielle fournie par la mairie, par la distribution de bâches a été très appréciée par les habitants. Le Maire se demande comment les assurances pourront amortir ces dépenses. La facture s'élève à 30000 €.

La commune qui a fourni des bâches aux habitants, ne peut pas désormais facturer. Christophe Bayard propose de solliciter la Communauté de Communes nord-est Béarn et le conseil général.

L'heure désormais, est à la reconstruction des toitures des bâtiments communaux afin de retrouver des activités rapidement et notamment avec l'objectif de la rentrée scolaire en septembre prochain.

Concernant les autres activités et notamment celles du club de hand, Monsieur le Maire a fait appel aux communes alentour pour accueillir les différents créneaux d'entraînement ainsi que les matchs.

De plus, des bennes et remorques ont été mises en place par les agriculteurs sur le village, pour les tuiles et gravats. Pour le moment, il n'y a pas eu trop de demandes mais le volume va augmenter quand les travaux vont démarrer chez les particuliers. Aussi les artisans doivent savoir qu'ils peuvent aller à la déchetterie de Soumoulou.

DELIBERATIONS

➤ Ressources Humaines :

○ Création emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Cette délibération concerne Mme ESCOS Audrey. Il s'agit du même cadre que l'avancement de grade de M. MIEGEBIELLE et Mme JAIMES délibéré par le Conseil Municipal en janvier 2022.

En effet, avant que Mme ESCOS puisse changer de grade il faut au préalable créer son nouveau grade : Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2^e classe.

PROJET DELIBERATION

OBJET : PROJET DE DÉLIBÉRATION DE CRÉATION D'EMPLOI (DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{er} classe, d'une part et d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{er} classe, d'autre part,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE *la création, à compter du 01/09/2022 d'un emploi permanent à temps non complet (33h00) d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{er} classe,*

PRECISE *que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

→vote à l'unanimité.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022
COMPTE RENDU

○ **Renouvellement contrat d'un agent de cantine**

Il s'agit comme chaque année de reconduire le poste de Mme CAZEANVE-TAPIE qui effectue 1h45 par jour scolaire au service de la cantine.

PROJET DELIBERATION

OBJET : Ressources humaines, poste d'agent technique non permanent.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que l'organisation actuelle du service de cantine (deux services dont un spécifique aux maternelles) nécessite la présence d'un agent supplémentaire durant l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique du 1^{er} septembre 2022 au 08 juillet 2023, à hauteur de 1h45 par jour scolaire.

Monsieur le Maire précise que cet emploi serait doté de la rémunération afférente à l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique, soit l'indice brut 348, majoré 326. Il propose également d'appliquer les éventuelles revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

Invités à se prononcer sur la question et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

• **DECIDE :**

-de créer, à compter du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'au 08 juillet 2023, dernier jour d'école, un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 1h45 par jour scolaire ;

- que cet emploi serait doté de la rémunération afférente à l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique, soit l'indice brut 348, majoré 326 et que seront appliquées les éventuelles revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

• **AUTORISE :**

-Monsieur le Maire à procéder à la nomination de la personne recrutée en qualité d'agent contractuel ;

• **PRECISE :**

-que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

→vote à l'unanimité.

○ **Renouvellement contrat agent technique polyvalent**

Ce renouvellement de contrat concerne Mme LANSAMAN, embauchée en septembre 2021.

M. le Maire propose de renouveler son contrat pour l'année 2022/2023. Elle effectuera les quatre premiers mois de la l'année scolaire, le remplacement de Mme ESCOS qui sera alors en congé maternité.

PROJET DELIBERATION

OBJET : Ressources humaines, création d'un poste.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe, à temps non complet (28/35ème), pour assurer les missions de travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux communaux, le service des repas et l'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine, la garderie du matin et du temps méridien.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

-La création, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'un emploi permanent, à temps non complet, 28/35^{ème}, d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

PRECISE *que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

→vote à l'unanimité.

○ **Recrutement temporaire d'un agent technique polyvalent**

Dans ce cas, il s'agit de recruter un agent polyvalent, qui effectuera les missions de garderie (midi et soir), de ménage des classes et d'entretien des bâtiments communaux. Et ce le temps que Mme LANSAMAN remplacera Mme ESCOS en tant qu'ATSEM.

PROJET DELIBERATION

OBJET : Ressources humaines, recrutement pour poste d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement d'activités.

Pour tenir compte de l'accroissement d'activités au sein de la collectivité (protocole sanitaire lié au COVID 19 ; entretien bâtiments ; organisation du périscolaire liée au protocole sanitaire), de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une personne en tant qu'adjoint technique de deuxième classe, à temps non complet (28/35^{ème}), pour assurer les missions de travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux communaux, le service des repas et l'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine, la garderie du matin et du temps méridien.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

-de recruter à compter du 1^{er} septembre, une personne, à temps non complet, 28/35^{ème}, en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe,

- que cet emploi serait doté de la rémunération afférente à l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique, soit l'indice brut 348, majoré 326 et que seront appliquées les éventuelles revalorisations de cette échelle indiciaire qui interviendraient pour les fonctionnaires.

PRECISE *que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

AUTORISE *Monsieur le Maire à procéder à la nomination de la personne recrutée en qualité d'agent contractuel.*



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 COMPTE RENDU

→vote à l'unanimité.

- **Comptabilité :**
 - **Admission en non-valeur**

La trésorerie en date du 11 juillet 2022, demande au conseil municipal de délibérer sur l'admission en non-valeur, pour la somme de 559.50€, concernant la famille CAPDEPONT. Il s'agit de factures de cantine non payées, sur plusieurs années.

(ci-joint le document de la commission de surendettement).

→VOTE du Conseil municipal : le Conseil vote contre l'admission en non-valeur.

- **Bâtiment/ Intempéries :**
 - **Acceptation des devis en vue des travaux de réfection.**

-devis pour le désamiantage + diagnostic par le cabinet Barrère.

-devis pour la réfection des toitures

Il s'agit des deux bâtiments école primaire et Maison pour Tous.

Une réunion est prévue le 25 juillet afin d'organiser les travaux. Un coordinateur sera présent afin de faire le lien entre l'entreprise de désamiantage et le charpentier.

Le désamiantage devrait commencer le 8 août ce qui permettrait de commencer les travaux de réfection de la toiture et ainsi d'assurer une rentrée scolaire normale.

L'idée ce soir, est de valider les devis afin de débiter au plus vite les travaux.

-Toiture de l'école : devis de 110.000 €

-Maison pour Tous reconstruction toiture 141.400 €

-Intervention d'urgence, c'est à dire bâchage des toitures des bâtiments communaux : facture de 18.000 €.

→vote à l'unanimité.

PORTE à CONNAISSANCE :

-Sophie RAYMOND :

Communication

- Outil intramuros

385 personnes sont adhérentes à l'outil.

Sophie Raymond analyse les indicateurs selon les services proposés par intra-muros (visiteurs/ vues)

Sur toutes les informations publiées pendant les intempéries, on observe une grande augmentation des vues.

On peut donc identifier l'intérêt les noustysiens selon les rubriques utilisées.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 COMPTE RENDU

A ce jour, 3 associations et 2 commerces ont signé la charte du contributeur.

Les publications :

Actualités communales : 49

Actualités Acteurs Locaux : 9

Evénements communaux : 17

-Nousty Mag :

Décalage pour la publication, le Nousty Mag sera prêt au mois de septembre.

-Eté

De la communication a été faite concernant les festivités estivales (affichage/ presse).

-Site internet :

Réactivation avec l'APGL et cadrage en cours (sécurisation...).

Action Sociale - Solidarités / CCAS

- Suivi des Noustysiens

- Point d'avancement de l'ABS

Sur les 16 foyers à reloger, 9 ont été relogés. La municipalité a trouvé des logements mais ils ne correspondent pas au besoin (nécessité de logements meublés). De plus, 2 ne cherchent plus ; 2 ne sont pas joignables ; 3 sont en recherche de logement.

Une bourse aux dons a été mise en place (recherche/ don), au niveau de Intra Muros.

Agenda à venir :

-ateliers ASEPT

-mini bus du CCAS. En attendant le transport solidaire continue)

Règlement du CCAS et ABS en cours (ateliers à relancer).

-Nicolas KOHUT-SVELKO : Parole à Laurent NABARRA.

- Passage du cabinet SAUTON pour expertise structure charpente de la salle des sports et salle polyvalente, afin d'installer des panneaux photovoltaïques.

- Passage cabinet BARRERE pour expertise amiante.

- Devis reçus pour le désamiantage de l'école primaire et des ateliers municipaux, validation de celui de l'école pour favoriser une action mi-août.

→montants des devis, environ 100 000€.

Estelle Batard, demande si la commune doit passer par un appel d'offre ou pas ?

- Attente devis pour la réfection de la salle des sports et de la polyvalente : les premiers retours des entreprises chiffrent à 500 000€, cependant les prévisions sont plutôt aux alentours d'1 million.

- DETR sur les ateliers municipaux acceptée mais les deux autres sur école et grange Lafuste refusées.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2022 COMPTE RENDU

-Michel COURADES :

- Avancement travaux voirie
- Point personnel communal (congrés, rentrée...)
- Travaux réseaux électricité, téléphone et fibre
- PLUi

- La Maison Pour Tous est louée dans quelques jours pour un mariage, quelques travaux seront réalisés.
- Travaux de voirie : les travaux devraient être finis cette fin de semaine.
- M. Derelle monte un commerce de bouche ainsi qu'une boulangerie. Quelques aménagements et travaux de voirie vont être faits afin de déplacer l'entrée sur la départementale.
- Travaux fibre : les travaux sont terminés or M. Courades estime que ces derniers sont loin d'être terminés et il ne veut pas signer l'achèvement des travaux.
- Urbanisme : des personnes souhaiteraient couvrir leurs habitations et/ ou annexes en bac acier. Cependant la règlementation du PLU ne le permet pas (question à débattre en commission).
- PLUi : l'enquête publique est terminée. De nombreuses remarques ont été faites et on attend désormais le retour du commissaire et de la CCNEB.

-Christine CAPERAA :

Commissions "Associations" :

- Préparation de la rentrée

Commissions "Vie du village" :

- Les festivités de l'Eté
- Le report du projet de lutte contre les incivilités et du sentier pédestre

- Samedi 23 juillet : festivités ; personne n'était disponible pour compter au concours de pétanque.
- Fête du village : 19/20/21 août, le comité gère le week-end. La question est : faut-il ou non organiser un repas le dimanche après l'apéritif ?
- Lutte contre les incivilités : le travail de la commission se poursuit.
- Repas des producteurs : 10 septembre ? à débattre...
- Question de la reprise des activités en septembre en fonction des salles disponibles et notamment la Zumba.

INFORMATIONS DIVERSES

- 9 août : visite du village avec le CAUE et l'équipe du département « Village fleuri ».
- Age et vie : l'entreprise a apporté des garanties financières.